



CAHIER D'ACTEUR

PROJET DE MINE
DE LITHIUM DANS L'ALLIER

N°22 | JUIN 2024



Conseil départemental de
l'Allier Collectivité territoriale
Président Claude RIBOULET

Contribution du Conseil départemental de l'Allier sur le projet de mine de lithium dans l'Allier

EN BREF

L'histoire du département de l'Allier est marquée par un fort ancrage industriel. Le poids des emplois de ce secteur demeure élevé, marqueur d'une industrie bourbonnaise toujours performante. **Le département souhaite pouvoir s'inscrire aujourd'hui dans la dynamique de réindustrialisation du pays et croit dans le projet EMILI en tant qu'opportunité pour répondre aux enjeux de la transition énergétique et de décarbonation des mobilités.** Le développement de la filière « *batterie lithium-ion* » contribuera par ailleurs à l'indépendance énergétique et la souveraineté de notre pays.

Confronté à un vieillissement de sa population, le département de l'Allier souhaite s'appuyer sur cette dynamique de réindustrialisation pour **impulser un nouveau économique**, tout particulièrement sur le bassin de Montluçon, soutenir l'emploi local et améliorer les conditions de vie des habitants.

C'est pourquoi, **le Conseil départemental de l'Allier est favorable dans son principe au projet EMILI.** Il apportera son concours à sa réalisation et à son intégration dans son territoire dans le cadre de ses compétences. Il sera également exigeant sur la qualité des propositions et le respect des engagements d'IMERYS.

Notre département est fier de son patrimoine, de ses villages de caractère, de ses paysages et de ses richesses naturelles. Il a fondé son développement économique sur un équilibre entre trois grands secteurs d'activités que sont l'agriculture, l'industrie et le tourisme.

C'est pourquoi, le Conseil départemental restera particulièrement vigilant aussi bien sur **le respect des procédures et des normes** qui garantissent la sécurité, la préservation de l'environnement et du patrimoine, que sur **la qualité des emplois et de l'environnement de travail** qui seront proposés.

Enfin, il portera une attention toute particulière sur le fait que le projet EMILI soit porteur d'un **développement plus large qui concernera durablement tout le territoire tout en préservant le cadre de vie des Bourbonnais.**

Contact : president@allier.fr

1 avenue Victor HUGO
BP1669
03 016 MOULINS
T +33 04 70 34 40 03
www.allier.fr :



SUR LE PROJET

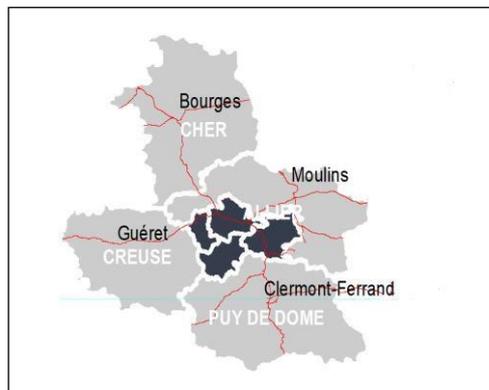
Territoires concernés par le projet EMILI

Compte tenu de ses différents sites d'implantation, le projet EMILI aura des **retombées directes sur quatre territoires intercommunaux** :

- . Montluçon Communauté,
- . Saint Pourçain Sioule Limagne
- . Commentry Montmarault Nérès
- . Pays de Saint-Eloy-les-Mines (Puy-de-Dôme).

Il s'agit d'une zone géographique de faible densité démographique et économique

Cependant, **ce projet impactera indirectement une zone bien plus étendue prenant en compte le reste du département de l'Allier et les départements limitrophes**. Il renforcera indubitablement leur attractivité, permettant d'espérer attirer de nouvelles populations d'actifs.



L'Allier, un territoire rural peu dense, à double ancrage industriel et agricole qui présente certaines fragilités sociales

(données -source Insee)

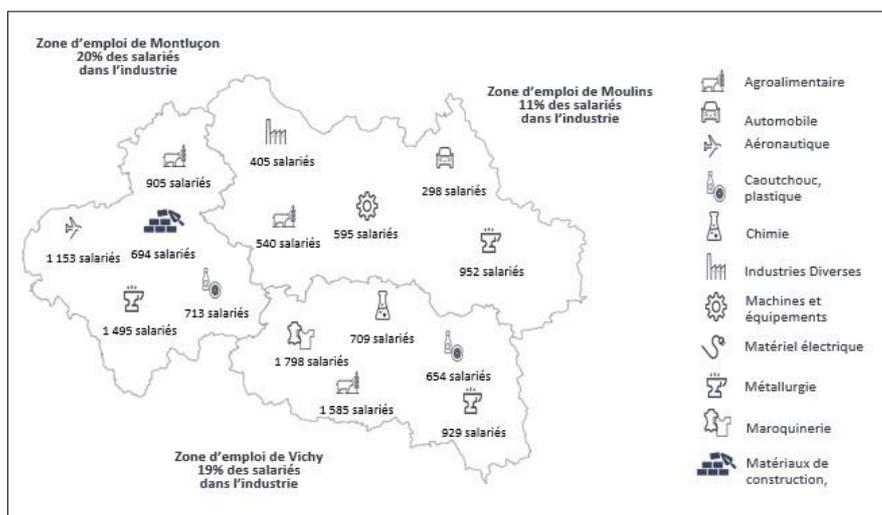
Avec 335 000 habitants, le département de l'Allier est un territoire rural avec une faible densité de population (45.7 hab/km²) et des zones urbaines de taille moyenne. De plus, il enregistre un **relatif déclin démographique** en raison du **vieillessement de sa population** (35 % de la population a plus de 60 ans). Le nombre d'actifs est également en baisse régulière.

Le taux de chômage du département (8 %) s'avère légèrement supérieur à la moyenne nationale. Ce taux est même supérieur de 1 point sur les territoires directement concernés par le projet EMILI.

On note également **une forte proportion de personnes de plus de 15 ans n'ayant aucun diplôme ni activité professionnelle** : ce taux est l'un des plus élevés de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Considérant un nombre de jeunes non diplômés pouvant entrer en formation plus spécialisée, cela peut constituer un vivier pour l'emploi industriel.

Le revenu des ménages est également sensiblement plus faible qu'au niveau national (revenu médian 21 600 €/hab)

Principaux secteurs de l'industrie manufacturière



Industrie ciblage 256 NAF : AURA : nombre d'emplois salariés par zone d'emploi et par activité en 2022
Sources : Urssaf, Insee Flores, traitement Auvergne Rhône-Alpes Entreprises

Si le bassin de **Montluçon est un territoire au passé industriel** qui peine à se reconverter, dans le **Sud-Allier, l'activité industrielle est plus dynamique**, y compris dans des secteurs à haute valeur économique (pharmacie, nutrition santé, luxe).

Une chance pour l'Allier en terme d'emplois...

Le projet EMILI représente une **véritable opportunité de créations d'emplois directs et indirects**, avec une estimation en année d'exploitation équivalente à (Source : *IMERYS - Cabinet Utopies*) :

- 530 emplois directs à terme sur les 3 sites de l'Allier :
 - 10 % d'ingénieurs et cadres,
 - 65 % d'agents
 - 25 % de techniciens et agents de maîtrise)
- 440 emplois indirects générés ou maintenus ;
- 400 emplois induits (ex : issus de la consommation des ménages)
- 140 emplois publics

Le projet EMILI offre ainsi **une réelle opportunité pour impulser un renouveau économique** notamment sur le bassin de Montluçon et soutenir l'emploi local. Il s'inscrit **en cohérence avec l'histoire industrielle de ce territoire**.

... sous réserve d'une parfaite articulation avec les activités existantes

Il conviendra notamment de **veiller à ce que ce projet s'inscrive localement dans un équilibre avec les secteurs d'activités déjà ancrés** notamment l'agriculture, le tourisme et les autres industries.

La préservation de la ressource en eau ressort comme un enjeu majeur tant pour la préservation de la qualité des milieux piscicoles que pour la préservation des activités agricoles et touristiques. **En aucun cas les prélèvements dans la Sioule ne doivent se faire au détriment de l'irrigation des terres agricoles, ni des activités de baignade, de pêche ou de canoé-kayak.** Ce postulat incitera le groupe IMERYS à prévoir les capacités de stockage nécessaires pour faire face aux périodes d'étiage les plus sévères.

Il en sera de même sur Montluçon où une attention toute particulière devra être portée au maintien **d'un débit minimum du Cher** qui connaît également des étiages sévères en période estivale.

Un préalable : la reconnaissance en Projet d'Intérêt Majeur National

Ce projet, compte tenu de son ampleur, d'un niveau d'investissement inégalé dans notre département (1 milliard d'euros) et du caractère éminemment stratégique de l'activité, **relève naturellement d'une reconnaissance par l'Etat en tant que Projet d'Intérêt Majeur National.**

A ce titre, **toutes les surfaces nécessaires aux aménagements**, tant à l'implantation des sites industriels, que l'alimentation électrique, dessertes routières ou ferroviaires, y compris les logements spécifiques qui seraient construits pour accueillir les futurs salariés, ne sauraient être imputés sur les quotas ZAN définis pour les collectivités concernées. Ces surfaces **devront être imputées sur la réserve nationale dédiée à ce type de projets.**

La nécessaire coordination avec les acteurs de l'emploi et de la formation

Le projet EMILI ne sera une chance pour le territoire en terme d'emplois que **si l'industriel s'attache à mettre en place une stratégie de recrutement et de formation parfaitement coordonnée avec les autres entreprises du territoire**, tant sur le bassin de Montluçon que sur le secteur rural de Saint Bonnet de Rochefort/Echassières. **Les synergies entre entreprises seront à rechercher** pour renforcer l'attractivité du territoire sur les métiers en tension.

Il veillera notamment à **s'appuyer sur les établissements de formation initiale et professionnelle du territoire** (Lycées techniques, IUT, Université Clermont Auvergne, ...) pour former aux différents métiers de l'entreprise. **L'anticipation** dans ce domaine sera un gage de réussite.

Le Département de l'Allier **apportera son concours pour favoriser la coordination des acteurs**, notamment en faveur de **l'insertion des personnes éloignées de l'emploi**. Il soutiendra également ces efforts de recrutement **via son agence Allier-Bourbonnais-Attractivité.**

La mobilisation de l'ensemble du tissu économique du territoire

Le projet EMILI ne sera une chance pour le territoire en terme d'emplois que s'il est fait appel aux entreprises du territoire pour intervenir en tant que fournisseurs ou prestataires de l'industriel, **tant durant la phase de construction que durant la phase d'exploitation.**

A ce titre, **une cartographie des besoins** devra être proposée le plus en amont possible pour permettre aux entreprises locales d'adapter leur offre en tant que de besoin. Un effort devra être fait pour **rendre les marchés accessibles aux entreprises du territoire.**

L'anticipation, la transparence dans les besoins et l'implication des acteurs institutionnels (CCI- CMA – Agence ARAE) seront gages de réussite pour que le territoire profite au mieux des retombées économiques indirectes et induites par l'activité d'IMERYS sur le territoire.

Réussir l'accueil de nouvelles familles sur le territoire

Le projet EMILI ne sera une réelle opportunité de développement pour le territoire qu'à la condition d'intégrer l'accueil des nouveaux actifs et de leur famille selon **le strict respect de principes d'aménagement**. Une attention toute particulière devra être portée à la **limitation de l'étalement urbain**, ceci afin de **favoriser le développement des pôles de centralités et limiter les déplacements.**

A ce titre le Département favorisera par le biais de **sa politique du logement et de l'habitat** la rénovation de logements en centres bourgs. Néanmoins, l'implication de l'industriel dans ce développement de l'offre de logement sera indispensable pour répondre aux besoins émergents.

Il soutiendra les collectivités locales dans le développement des services nécessaires à la population et l'adaptation des équipements culturels et sportifs ou encore les infrastructures de mobilité. Mais la réussite d'un tel projet supposera de donner les moyens financiers aux collectivités locales concernées de porter les investissements et gérer de nouveaux services. **L'Etat (en complément de l'Union Européenne) à ce titre devra mobiliser des moyens financiers, techniques et humains spécifiques.**

La ligne ferroviaire Clermont - Gannat - Montluçon, colonne vertébrale du projet permettant un retour d'offre de services de l'axe Bordeaux-Lyon

IMERYS a fait le choix dans son projet d'un transfert de produits issus de l'exploitation minière depuis le site de stockage et de transfert de « La Fontchambert » jusqu'à l'usine de conversion de Montluçon « La Loue » par la voie ferrée Clermont-Ferrand - Gannat - Montluçon. Il a été indiqué que cette ligne nécessitait des travaux importants de régénération dont le montant a été évalué entre 80 et 100 millions d'euros.

Ainsi, cette ligne constitue la colonne vertébrale du projet EMILI, reliant les différents sites, justifiant le site de transfert de « La Fontchambert ». Le groupe IMERYS présente ce principe comme **un élément essentiel pour réduire les émissions de gaz à effets de serre et les nuisances liées à un transport par camion**. Ces travaux de renforcement apparaissent comme une condition sine qua non de la réalisation du projet EMILI. A ce titre, **le projet de renforcement de cette voie ferroviaire devrait être intégré pleinement dans le périmètre du projet**, au même titre que le raccordement électrique assuré par RTE.

La rénovation de cette voie constitue par **ailleurs une opportunité pour renforcer le service de transport « passagers »** et assurer la liaison Clermont Ferrand - Gannat – Saint-Bonnet-de-Rochefort - Lapeyrouse - Commentry - Montluçon, tant pour les salariés des entreprises du territoire, que pour les étudiants ou la population. A une échelle plus large, elle contribuerait également à la **rénovation de la ligne transversale Bordeaux - Lyon**, contribuant aux objectifs de réduction des gaz à effets de serre de la France en matière de transport.

Anticiper l'après-mine : structurer une filière industrielle multisectorielle

Le projet EMILI est annoncé avec une durée d'exploitation de 25 ans correspondant à la durée de la concession d'exploitation. C'est une durée très courte qui doit nous conduire à anticiper dès maintenant l'après-mine. Le projet EMILI tel qu'il est présenté à ce stade n'envisage pas la construction d'une filière globale de valorisation du Lithium, y compris le recyclage. C'est un enjeu important pour notre département que de **prévoir dès maintenant le développement sur notre territoire d'une filière locale intégrant les fournisseurs et les clients potentiels d'IMERYS, valorisant tous les produits, coproduits et déchets issus de l'exploitation minière**.

C'est la condition indispensable pour que ce territoire ne se trouve pas totalement dévitalisé le jour de la fermeture de la mine.

CONCLUSION

Le projet EMILI s'entend à l'échelle d'une génération (25 ans), soit une durée courte pour un projet de cette envergure.

C'est pourquoi **il doit être pensé au regard des attentes des générations futures** :

- attentes à l'égard de **l'indispensable maîtrise des gaz à effets de serre** qui sont à l'origine de bouleversements climatiques dont nous commençons tout juste à mesurer l'importance,
- attentes à **l'égard de la qualité des emplois et des conditions de travail** qui seront proposées aujourd'hui et demain,
- attentes **à l'égard de la préservation d'un environnement de qualité, parfaitement sain, offrant des paysages variés, autour de villes et de bourgs centres dynamiques** où il fera bon vivre en toute sécurité.

Personne ne voudrait en effet que ce territoire, aujourd'hui de haute valeur environnementale, ne devienne dans 25 ans, après la fermeture de la mine, une vaste friche industrielle, habitée de villages fantômes.

Considérant les potentialités immenses de la matière première qu'est le lithium, il s'agit bien par ce projet, de créer une filière multisectorielle ouvrant à divers débouchés industriels dépassant largement le champ de l'industrie automobile.

Sa réalisation reste toutefois conditionnée à l'engagement d'indispensables travaux de renforcement de la voie ferrée permettant la réouverture de la ligne de transport de voyageurs Clermont-Ferrand/ Montluçon située sur l'axe Bordeaux / Lyon.

C'est cet engagement, au nom des générations futures, qui nous oblige tous à faire de ce projet EMILI **un modèle intégré de développement durable, conciliant activités économiques, emploi, préservation de l'environnement et des ressources naturelles, qualité du cadre de vie et cohésion sociale.**

Aussi et fort de toutes ces observations, le Conseil Départemental de l'Allier apporte un soutien affirmé au projet de mine de lithium et de toutes les activités liées sur le territoire, présentés par IMERYS.

